

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5750

Auteur(s) : Rotrou de Warwick, Évreux (évêque)

Bénéficiaire(s) : Muzy, Notre-Dame de L'Estrée (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1158

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Rotrou, évêque d'Évreux, notifie que Rahier [II] de Musy a concédé aux moines de l'Estrée tout ce que Rahier [Ier], son grand-père, et Geoffroy, son père, leur avaient donné, comme cela est déterminé dans un cyrographe que possèdent les moines, contre ledit Rahier : ils ont le droit de prendre de l'eau pour leurs besoins privés, ainsi qu'un coteau s'étendant jusqu'à la terre de Mesnil [-sur-l'Estrée]. En plus de cela, de sa propre volonté, Rahier leur a donné un pâturage pour qu'ils en fassent un pré ou ce qu'ils voudront. Il s'est engagé à protéger et à défendre ces choses.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Combalbert Grégory, *Actes des évêques d'Évreux (XIe siècle-1223)*, à paraître sur E-Cartae(lien à venir)

Texte établi d'après a

Rotrodus Ebroic. episcopus omnibus fidelibus salutem in Christo. Notum vobis facimus quoniam, coram me et magistro Willelmo decano Ecclesie nostre, et magistro Ricardo Croc archidiacono, concessit Raherius de Museo monachis de Strata ea que dederant eis Raherius avus ejus et Godefridus pater ejus, sicut determinatum est in cirografo quod habent predicti monachi adversus predictum Raherium, scilicet cursum aque per necessaria monachorum que vulgo privati talami vocantur, perducendum in rivum fontis, et collem sicut determinatum est, usque ad terram de Mesnil, et preter hec dedit eis, ex propria voluntate, pascua que habebant ad facienda prata et quecumque volverint. Hec ergo omnia dedit domui de Strata Raherius et pepigit se custodire et tueri. Anno ab incarnatione Domini M.C.LVIII.